

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2025\_047

**Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,  
VU le Code de la Route

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur la commune de Scionzier afin de permettre le bon déroulement du « VIDE GRENIER » organisé par l'Association SCIONZIER EN FETE le **Dimanche 18 Mai 2025**.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Les parkings de « l'ancienne mairie » et de la médiathèque seront réservés pour manifestation du **Samedi 17 mai 2025 à partir de 17h00 au Dimanche 18 Mai 2025 jusqu'à 19h00**.

La Rue du Foron sera fermée au niveau du parking de la mairie et à la hauteur de la Rue du 8 mai 1945. Une déviation sera mise en place par la Rue de la Crosaz, la Rue du Crétet, l'Avenue de la Colombière ainsi que par la Rue du Foron, l'Avenue du Bargy et L'Avenue de la Libération.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

**ARTICLE 3** : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au  
registre des arrêtés  
Scionzier, le  
Le Maire,



A Scionzier, le 07/03/2025

